

POLITIQUE GÉNÉRALE
GESTION DES PANNEAUX À DIODE ÉLECTROLUMINESCENTE
NO. 15

La présente politique régit l'utilisation des panneaux à diode électroluminescente installés sur les propriétés portant les numéros d'identification 010788740 (bureau touristique) et 00000003 (coin des rues Main et Ohio).

La Ville de Shediac fournit le système électronique à diode électroluminescente pour la communication d'information sur les événements organisés par la municipalité ainsi que les événements spéciaux aux citoyens et visiteurs de Shediac dans lesquels la municipalité est partenaire.

L'objectif de ce panneau est de fournir de l'information municipale et événementielle aux citoyens et visiteurs de la ville de Shediac.

Quatre écrans sont disponibles pour l'affichage.

L'OBJECTIF DE CETTE POLITIQUE

- Identifier les utilisations appropriées et inappropriées;
- Déterminer et contrôler le contenu qui sera affiché sur les enseignes;
- Prioriser la durée et les messages affichés;
- Établir les paramètres des messages affichés;
- Créer un processus de demande.

MESSAGES APPROPRIÉS

1. Messages municipaux;
2. Message d'urgence;
3. Message qui annonce ou fait la promotion d'un événement majeur qui se déroule à l'intérieur des limites de la ville de Shediac;

Un événement majeur doit répondre à deux des critères suivants :

1. Durée de trois jours;
2. Participation d'au moins 750 personnes;
3. Au moins 30% des participants sont de l'extérieur.

MESSAGES NON APPROPRIÉS

1. Promotion d'un évènement qui n'est pas ouvert au public;
2. Promotion commerciale par une entreprise;
3. Promotion politique, religieuse et/ou qui fait la promotion de la haine;
4. Promotion commerciale d'une entreprise spécialisée dans la promotion et la publicité;
5. Promotion d'inscription, d'adhésion ou bien de recrutement pour les organismes à but non lucratif et les associations communautaires;
6. Promotion de collecte de fonds;
7. Promotion de fête, anniversaire, ou message de félicitations pour les individus ou bien les organisations;
8. Promotion d'activité non familiale;
9. Information de contact personnel.

PRIORITÉ DES MESSAGES AFFICHÉS

1. Messages d'urgence;
2. Évènements organisés par la Ville de Shediac;
3. Évènements en partenariat avec la Ville de Shediac.

AFFICHAGE DES MESSAGES

1. La Ville de Shediac se réserve le droit de déterminer la priorité des messages, la durée du message et l'ordre dans lequel il sera affiché.
2. Les mêmes messages seront présents sur les quatre écrans.
3. L'affichage des messages sera permis 60 jours avant la date de la dernière journée de l'évènement.
4. La durée de l'affichage du message sera de 60 jours.
5. Toutes les annonces publicitaires seront programmées sur une base de rotation égale tout au long de la journée.
6. La Ville de Shediac n'est pas responsable de vérifier l'exactitude des informations autre que l'orthographe, à l'exception des informations de la municipalité.
7. La Ville se réserve le droit de retirer, de supprimer ou de refuser toute publicité qu'elle juge inappropriée sur l'enseigne.
8. Le demandeur est responsable de fournir le montage graphique selon les spécifications graphiques en annexe.

9. Seulement les montages graphiques qui respectent les spécifications seront acceptés. En aucun temps du simple texte ne sera accepté.
10. Le panneau sera en opération de 7 heures à 21 heures du lundi au dimanche. La Ville de Shediac se réserve toutefois le droit d'activer les enseignes en dehors de ces heures en cas d'urgence.

UTILISATION D'URGENCE

Toutes les activités sur diapositives seront suspendues pour certaines urgences, notamment:

1. Alertes Amber;
2. Avertissements de temps violent (avertissements de tornade, avertissements de blizzard, etc.);
3. Autres urgences de sécurité publique telles que jugées par la Ville de Shediac (exemples comprennent les fermetures des autoroutes aux bretelles de sortie);
4. Autres urgences de circulation.

PROCESSUS DE DEMANDE

Les demandes d'affichage de messages doivent être soumises au bureau municipal pour approbation par le directeur général au moins 60 jours avant la date d'affichage.

Les demandes de message ne respectant pas les paramètres de cette politique doivent être approuvées par le Conseil. Le formulaire ci-dessous doit être rempli et remis à info@shediac.ca.

Demande d'affichage sur les panneaux à diode électroluminescente Ville de Shediac

Remplissez et envoyez ce formulaire pour demander l'affichage d'un évènement sur le panneau.

Nous nous efforcerons de répondre à votre demande en fonction de la disponibilité de l'espace et des critères énoncés dans la politique de signalisation municipale à DEL.

Nom de l'organisme	
Numéro de téléphone	
Adresse courriel	
Organisation	
Date de début	
Date de fin	
Signature du demandeur	

POUR USAGE DE BUREAU	
DATE REÇUE :	
REÇU PAR :	
APPROUVÉE OU REFUSÉE :	

Spécification graphique

Tous les supports publicitaires ont leur propre ensemble de règles et de bonnes pratiques et la publicité par DEL ne fait pas exception. La Ville de Shediac vous demande de suivre la spécification graphique ci-dessous lorsque vous ferrez le montage graphique de votre publicité.

Grandeur : 252 pixels (L) par 144 pixels (h):

Couleur: RGB

Résolution: 72 dpi

Fichier privilégié : PNG

Autres fichiers supportés : BMP, JPEG

Pixel aspect ratio: Pixel carré

Fichier animé privilégié : AVI (non compressé)

Autre fichier animé supporter: MP4, MOV

Image par seconde: 30

Couleurs:

Nous vous recommandons d'utiliser des couleurs riches, vibrantes et saturées sur l'écran. Assurez-vous également qu'il y ait beaucoup de contraste entre l'arrière-plan et le message/image. Les couleurs riches suscitent une réaction émotionnelle plus forte chez vos clients. Même si l'écran est en mesure de créer n'importe quelle couleur, des couleurs plus claires avec un contraste faible feront apparaître des messages doux ou flous. Nous recommandons d'éviter les fonds blancs, car les écrans à DEL utilisent la lumière émise. Si trop de pastels ou de fonds blancs sont utilisés, votre contenu peut réellement repousser l'œil du spectateur, en particulier dans des conditions de faible luminosité.

Texte:

Simple et audacieux. Bref n'oubliez pas que votre public est en mouvement et lève les yeux vers l'écran. Si vous faites votre message concis et audacieux, votre contenu sera plus facilement compris en un coup d'œil. Nous vous recommandons d'utiliser le moins de texte possible et d'utiliser un graphique ou une image pour présenter une partie du message. Il est également utile, avec le contraste, de placer une ombre portée ou un contour sombre autour du texte pour le séparer de l'arrière-plan.

Échéancier

Le montage graphique doit être remis 10 jours ouvrables avant la date de début de la campagne. Tout délai dans l'échéancier pourrait repousser la campagne et la ville de Shediac ne sera pas tenue responsable.

ENTRÉE EN VIGUEUR

La présente politique est en vigueur le jour de son adoption par le Conseil municipal.

Adoptée par le Conseil le 27^e jour de mai 2019.

Roger Caissie
Maire

Gilles Belleau
Greffier